



Motion

Mercredi 31 mars 2021.

M. le Préfet de Loire-Atlantique, M. le sous-Préfet de Saint-Nazaire,

A l'appel de l'intersyndicale départementale des organisations de retraité.e.s CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGRFP et LSR de larges délégations de retraité.e.s sont rassemblées ce 31 mars à Nantes et Saint-Nazaire. Cette motion résume nos analyses et nos revendications :

Nous refusons la destruction des Services Publics !

Depuis trop longtemps, les services publics (santé, éducation, culture, transport, énergie...) subissent les coupes sombres décidées par les gouvernements successifs :

- Suppressions de lits d'hôpitaux et de postes, fermetures de services hospitaliers et même d'hôpitaux !
- Déserts médicaux, y compris en ville !
- Fermetures de classes, de services postaux, d'administrations de proximité !

Malgré l'épidémie de Covid, le gouvernement Macron/Castex/Véran poursuit cette destruction, en particulier dans les hôpitaux : 7500 lits supprimés en 2018 et en 2019, les services de réanimation en Ile de France sont passés de 2500 lits en mars 2020 à 1700 lits aujourd'hui

Le manque de lits, de personnels soignants, de médecins, de structures hospitalières est évident pour toutes et tous. De plus, l'incurie gouvernementale sur les vaccins conduit à l'impossibilité pour les personnes qui le souhaitent de se faire vacciner rapidement !

Nous exigeons :

- **Arrêt immédiat des fermetures de lits, de postes, et de services dans les structures hospitalières,**
- **Réouvertures des lits et services nécessaires pour soigner la population,**
- **Recrutement de personnels qualifiés dans tous les services de santé et EHPAD,**
- **Accès rapide aux vaccins anti-covid pour toute personne qui le demande,**
- **Mise en place d'un grand service public de l'autonomie avec prise en charge à 100% par la branche maladie de la sécurité sociale,**
- **Mise en place d'un service public du médicament qui assure un approvisionnement sûr pour toutes les pathologies.**

Et les retraité.es ?

Fortement impacté.es par ces dégradations, les personnes âgées et très âgées renoncent parfois aux soins faute de ressources, de mutuelles, de possibilité de se déplacer. Les aides proposées à domicile sont insuffisantes et les places en structures adaptées (résidences autonomie, EHPAD, USLD) trop rares ou trop coûteuses...La qualité de leur vie est réduite par l'isolement...